

Étudiants incarcérés, comment fait le Cnam

Proposition de poster

Mots Clés : étudiants incarcérés, référent, processus, Cnam

Auteur(s) : Véronique DEJARDIN (veronique.dejardin@lecnam.net) Référente pédagogique pénitentiaire Cnam

Vincent DALMEYDA (vincent.dalmeyda@lecnam.net) Chef du service AUPeN Accompagnement aux Usages Pédagogiques et Numériques, Adjoint au Directeur National des Usages du Numérique

Le Cnam a signé en **2015** une convention avec l'administration pénitentiaire pour former des étudiants sous-main de justice.

Le Cnam est un des leaders dans l'offre de FOAD formation ouverte et à distance pour l'enseignement supérieur français. Il s'agit de formations totalement accessibles à distance depuis n'importe quel point du territoire, se déroulant entièrement par internet et n'obligeant pas la présence physique à des regroupements. La partie magistrale de nos formations sont très souvent à base de vidéo hébergées sur nos propres serveurs. De plus, ces cours sont composés de supports de présentation, de supports plus ou moins rédigés, d'activités d'appropriation. Généralement, les examens ont lieu dans le centre Cnam le plus proche du domicile de l'apprenant.

Le Cnam inscrit et accompagne plus de **80 étudiants incarcérés (84 à ce jour) sur différentes formations** à distance (UE de 4 à 6 crédits) organisées par notre Centre de Paris et celui de Bretagne.

Nous visitons régulièrement les centres de détention pour présenter l'offre d'enseignement à distance du Cnam et conseillons le mieux possible le choix du futur étudiant empêché. Nous nous renseignons auprès des enseignants du Cnam de la faisabilité. Nous consultons la plateforme pédagogique pour vérifier quel type de ressources composent la structure du cours, quels types d'activités sont prévues durant le semestre. Toute l'offre FOAD du Cnam ne peut pas leur être proposée.

Contraintes

Du fait que nos formations sont conçues pour se dérouler totalement en ligne, une partie importante des ressources, des échanges avec l'enseignant mais également entre pairs ne peut se faire dans le cas de ce public très particulier.

Les problèmes spécifiques pour ces étudiants concernent aussi le lieu d'étude au sein de la prison, la gestion de son temps et l'accès aux ressources en temps et en heure durant le semestre durant lequel est sensée se dérouler la formation.

Même si certains enseignants acceptent de se déplacer parfois en prison, les échanges de tutorat sont toujours problématiques.

Les examens se font au sein même des établissements pénitentiaires, avec les mêmes règles que les examens de dehors (surveillés, mêmes horaires et mêmes règles)

Solutions

Nous sélectionnons les enseignements FOAD du Cnam, mais il manquera aux étudiants incarcérés l'accès à certaines ressources. Nous extrayons de nos plateformes pédagogiques la structure du cours sous forme d'un site web par un programme qui transforme l'archive Moodle en site html. En complément, nous aspirons les vidéos qui sont censées être en ligne, chapitrés, sur lesquelles les étudiants comme les enseignants peuvent mettre des commentaires en lien avec la pédagogie. Le tout donnera lieu à la création de DVD gravé CNAM car l'étudiant n'a pas accès à l'Internet. Il lui est tout de même demandé d'avoir accès à un PC qui reste bien souvent indispensable.

Pour d'autres cours, plus traditionnels, nous envoyons les supports que nous aurons préalablement imprimés.